



TENNIS DE  
TABLE  
PRESQU'ILE

## Vide grenier, dimanche 19 juillet 2026

### Règlement

- Cette manifestation est organisée par Le Tennis de Table Presqu'île sur le site de La Coulée Verte à Guérande.
- Le tarif est fixé à 12 euros pour un emplacement 4m x 3m (table non fournie).
- Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers et concerne la vente d'articles d'occasion. Tous les articles ne correspondant pas aux critères du Vide Grenier devront être retirés.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des inscriptions via le site internet du club ([tennis-de-table-presquile.fr](http://tennis-de-table-presquile.fr)) et Helloasso ou par courrier. Lors d'une inscription par courrier, cette dernière n'est prise en compte seulement à réception du chèque et des pièces demandées.
- En raison des frais engagés, les annulations par l'exposant ne donneront lieu à aucun remboursement. Quand le nombre de places est atteint l'organisateur s'engage à en informer les exposants qui ne pourront pas avoir d'emplacement à la réception du dossier s'ils ont fait leur inscription par voie postale. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions.
- Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d'inscription et son règlement et les informations d'identité seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.
- Le Tennis de Table Presqu'île se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
- Le Tennis de Table Presqu'île ne procédera à aucun remboursement en cas d'absence de l'exposant ou d'annulation du vide grenier (intempérie).
- Avant de s'installer, chaque exposant devra se présenter à l'une des personnes de l'organisation afin de connaître le lieu de son emplacement. Le Tennis de Table Presqu'île est responsable de l'attribution des places et sa décision est sans appel.

- Les véhicules des exposants ne seront autorisés aux abords du site que pour le déchargement de 6h00 à 8h30 et pour le chargement à partir de 18h. Aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le site avant 18h sauf en cas de fermeture prématurée décidée par l'organisation (intempérie).
- L'association se réserve le droit de récupérer un emplacement si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30.
- L'entrée des véhicules sur le site de la Coulée Verte se fera rue du Sénéchal uniquement selon plan transmis.
- Le stationnement des véhicules des exposants se fera aux alentours sur les parkings règlementaires de la mairie et aucun véhicule ne devra rester sur les abords du site durant la journée.
- Le Tennis de Table Presqu'île se réserve le droit de retirer tout article qui gênerait le passage.
- Les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels et corporels.
- Toute personne vendeur de friandises ou de quelque pâtisserie que ce soit (chichi, barbe à papa, etc...) se verra refuser un emplacement afin de privilégier la vente faite par l'association elle-même.
- Par respect de l'environnement, les participants s'engagent à laisser les emplacements propres.
- L'inscription au Vide Grenier du Tennis de Table Presqu'île implique le respect du présent règlement.
- Le Tennis de Table Presqu'île tiendra un stand bar snack durant toute la durée du vide grenier, vous pourrez y retrouver les organisateurs.